

DONNET Thierry
Président du Comité Départemental
de Tennis de Table de l'Aisne
5, rue Pierre Sellier
02260 LA CAPELLE
Tél : 03-23-97-16-40 (après 20h.)

La Capelle, le 13 mars 2009
A Mesdames et Messieurs les Présidents de Clubs

Objet : Dossier Subvention Fonctionnement
"Soutien aux clubs 2009-2010"

Mesdames et Messieurs les Présidents,

Vous allez recevoir prochainement par le Conseil Général le dossier de subvention "Soutien aux clubs" basé principalement sur l'évolution de la licenciation et la présence dans votre club de différents diplômés techniciens (entraîneurs, arbitres, etc.).

Je vous rappelle que ce dossier très simple à compléter doit m'être retourné pour validation et qu'il peut, quelle que soit l'évolution de vos effectifs vous rapporter une base forfaitaire de 200 €.

J'encourage ceux qui ne l'auraient pas renvoyé l'an passé à le faire cette année ; vous avez juste besoin de votre n° de SIRET (14 chiffres), que vous pouvez demander à l'INSEE.

Concernant les chiffres demandés sur les licenciés et les licenciés jeunes ainsi que votre n° de dossier, vous pouvez vous reporter au fichier joint.

N'hésitez pas non plus à reporter les noms de vos différents cadres, entraîneurs, arbitres, juge-arbitres (actifs bien sûr) avec la photocopie de leur diplôme ou attestation ; la photocopie du carton-licence est également valable ; **ces différents renseignements vous rapportent des subventions, qui s'ajouteront aux 200 € cités plus haut**

Les clubs possédant la double affiliation (FFTT et Ufolep) peuvent faire 2 demandes distinctes mais ne bénéficieront que d'une part fixe.

Je reste bien sûr à votre disposition pour d'autres explications complémentaires et pour vous aider à remplir ce dossier si vous le souhaitez.

Recevez Mesdames, Messieurs les Présidents mes salutations sportives les plus sincères.

Thierry DONNET
Président du CD Aisne